

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N° 2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/282 DU 28 DÉCEMBRE 2021 AUTORISANT LE REJET DANS L'ORGE DES EAUX PLUVIALES DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE DE PARIS-ORLY ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS DES AVERNAISES DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE DE PARIS-ORLY SUR LES COMMUNES DE WISSOUS ET DE PARAY-VIEILLE-POSTE, SOLLICITÉE PAR LE GROUPE AÉROPORT DE PARIS (ADP)

Par arrêté inter-préfectoral n°2023/PREF/DCPPAT/BUPPE/225 du 21 novembre 2023, la Préfète du Val-de-Marne et le Préfet de l'Essonne ont décidé de soumettre ce projet à une enquête publique de 37 jours consécutifs qui se déroulera du **LUNDI 8 JANVIER 2024 9H00 AU MARDI 13 FÉVRIER 2024 INCLUS JUSQU'À 17H00**. Cette demande d'autorisation environnementale concerne les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Alfortville, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), et Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Vigneux-sur-Seine, Wissous (Essonne).

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE :

Le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête, préalablement ouvert, côté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête, seront déposés en **mairies de WISSOUS**, siège de l'enquête, de **PARAY-VIEILLE-POSTE** et **d'ORLY** et mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux, à savoir :

1/Mairie de Wissous: siège de l'enquête, (Services Techniques - 21 rue Ampère – 91320 WISSOUS)
- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le jeudi de 9h00 à 12h00 fermée l'après-midi

Mairie de Paray-Vieille-Poste: (Services Techniques - 83 av Paul Vaillant Couturier – 91550 Paray-Vieille-Poste)
- les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- le jeudi de 13h30 à 18h00 , fermé le matin

Mairie d'Orly : (Guichet unique Centre Administratif Municipal - 7 avenue Adrien Raynal– 94310 Orly)
- les lundi, mardi, mercredi et vendredi: de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,
- le jeudi de 14h00 à 17h30 fermé le matin
- le samedi de 8h45 à 11h45.

2/Les pièces du dossier seront consultables sur les sites internet des services de l'État :

- en Essonne: www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisation/Wissous-adp-plate-forme-aeroportuaire-paris-orly
- dans le Val-de-Marne: www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables
Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public en mairie de Wissous.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

La commission d'enquête est composée par M. Michel RIOU, chef de projet industriels en retraite, président de la commission; M. Christian LAMARCHE, architecte-urbanisme en retraite, titulaire; M. Jean-Claude BOHL, ingénieur d'essais en soufflerie, en retraite, titulaire.
Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour informer et recevoir les observations écrites et orales faites sur ce projet, dans les mairies suivantes aux dates et aux heures précisées ci-dessous :

	Essonne
WISSOUS	- lundi 8 janvier 2024 de 15h00 à 17h30 - mardi 23 janvier 2024 de 14h30 à 17h00 - mercredi 7 février 2024 de 9h00 à 12h00 - mardi 13 février 2024 de 14h00 à 17h00.
PARAY-VIEILLE-POSTE	- vendredi 19 janvier 2024 de 9h00 à 12h30 - jeudi 1 ^{er} février 2024 de 14h30 à 17h30
	Val-de-Marne
ORLY	- samedi 13 janvier 2024 de 9h15 à 11h45 - samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 11h45 - samedi 10 février 2024 de 8h45 à 11h45

Demande d'information: Mme Alba DESMAREST – responsable procédure environnementale et urbanisme –
courriel : autorisation.environmentale@adp.fr

OBSERVATIONS DU PUBLIC pourront être soit :

- déposées sur les registres d'enquête papier mis à disposition en mairies, de Wissous (siège de l'enquête), Paray-Vieille-Poste (91) et d'Orly (94),
- déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible sur le poste informatique mis à disposition à la mairie de Wissous (siège de l'enquête) ou via les sites internet des services de l'État mentionnés ci-dessus,
- reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des membres de la commission d'enquête aux jours et aux heures des permanences,
- adressées au président de la commission d'enquête :
→ par courrier envoyé en mairie de Wissous, siège de l'enquête, pour être annexées au registre papier avant la clôture de l'enquête (soit le mardi 13 février 2024 avant 17h00),
→ par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 13 février 2024 avant 17h00 à l'adresse suivante:
pref91-adp-orly-wissous@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles inscrites sur les registres papier seront consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables sur les sites internet, dans chaque mairie impactée par le projet ainsi qu'en préfectures de l'Essonne et du Val-de-Marne et en sous-préfectures de Palaiseau et de L'Hay-Les-Roses.

DÉCISION : Les préfets statueront par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.